

RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 13 MAI 2022 en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect des articles 33 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile

V1.0

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; LE BOUCHER Pierre ; RUSSO Ed.

Excusé.e.s : MIGRAINE Corinne

Invité.e.s :

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; GAUTIER Romain ; LASSEAUX Sylvie ; CHIELLINO Guillaume ; BOUVET Marc.

Excusé.e.s : MARLIOT Eric ; COUR Jean-Christophe ; PEBEREL Nathalie ; AULNETTE Corinne ; BILLON Loïc

1 Point licences au 09/05/2022 (information), Anne DOS SANTOS

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 18 avril 2022.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 43 174 LCA (+ 35 % par rapport à 2021 à la même date et - 3,6 % par rapport à 2019)▪ 14 407 LCJ (+ 6,3 % par rapport à 2021 à la même date et + 4,5 % par rapport à 2019)▪ 24 221 PV/PVR (+ 29,9 % par rapport à 2021 à la même date et + 15,9 % par rapport à 2019)▪ 901 Temporaires 1 jour (+2335,1 % par rapport à 2021 à la même date et - 11,1 % par rapport à 2019)▪ 694 Temporaires 4 jours (+ 4857,1 % par rapport à 2021 à la même date et + 5,6 % par rapport à 2019)▪ 512 Pass FFVoile (+ 187,6 % par rapport à 2021 à la même date et + 293,8 % par rapport à 2019)
--------------------	--

2 Vie Fédérale

2.1 *Approbation du relevé de décisions du BE du 22 avril 2022*

Décision BE-220513-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 22 avril 2022.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 25 mai 2022.</p>
------------------------------	--

2.2 *Prix des licences et des titres de participation après avis du Conseil des présidents de ligue*

Décision BE-220513-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile, après avis du Conseil des présidents de ligue du 29 avril 2022, décide de valider les tarifs suivants pour les licences 2023 :</p> <p>Adultes : 60 € Jeunes : 30 € Tempo 1 J : 16 € Tempo 4 J : 31 € Passeport : 12 € Pass FFVoile : 4 €</p> <p>le BE précise que sur les 12 € du coût du PV, 0,2 € supplémentaire par rapport à 2022 par PV soit reversé aux ligues en gestion régionalisée en 2023.</p>
------------------------------	--

2.3 *Part des ligues de la FFVoile suite à l'augmentation du PVR - Utilisation partielle de cette augmentation dans le cadre des appels à projets CESE*

Décision BE-220513-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile décide d'attribuer pour 2023 le total de l'augmentation du coût des PVR soit 0,5 € par PVR délivré, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 0,3 € sur une ligne de soutien financier aux structures FFVoile consacrée à des appels à projets CESE respectant le projet fédéral, ce qui porte la contribution totale de la FFVoile sur cette ligne à 0,8 €/PVR- 0,2 € supplémentaires par PVR, attribués aux ligues afin de porter le reversement de la FFVoile à 6,47 € par PVR <p>Le BE décide par ailleurs à compter de 2023, la fixation à 2,1 € (au lieu de 1,6 €) de la part de la FFVoile pour les PVR délivrés au-delà de l'objectif fixé aux ligues. Ces 2,1 € intègrent 1,03 d'assurance et 0,8 € de soutien aux appels à projet CESE.</p>
------------------------------	---

2.4 *Désignation du Vice-Président du comité d’Ethique et de déontologie de la FFVoile*

Décision BE-220513-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile propose à la validation du prochain CA de la FFVoile, la désignation de Guy TOUREAUX comme Vice-Président du comité d’Ethique et de Déontologie.
------------------------------	---

2.5 *Rémunération du Président – Avantage en nature lié à la mutuelle*

Décision BE-220513-05 Vote CA	Le BE décide de proposer au vote du CA (Vote secret hors de la présence de la personne concernée), une résolution approuvant l’augmentation de la rémunération du Président de la FFVoile en la fixant à 92 040 bruts €/an à compter du 1 ^{er} juillet 2022 afin de compenser le surcoût (+ 1 152 €/an) de l’avantage en nature de la mutuelle.
--	--

2.6 *Réforme des licences et titres*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point d’étape de la réforme des licences et titres.
--------------------	--

3 **Développement**

3.1 *Création de la qualification « mouilleur FFVoile » avec la CCA*

Décision BE-220513-06	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de création de la qualification de « mouilleur FFVoile » présentée par le service Formation & Emploi et la Commission Centrale d’Arbitrage.</p> <p>La proposition est la suivante : La Commission Centrale d’Arbitrage a travaillé avec le pôle Formation & Emploi à la création d’une qualification de mouilleur au sein des commissaires de régates. Si au départ la réflexion était de proposer deux niveaux, il est retenu ici un seul niveau national pour les compétitions listées par la FFVoile afin de ne pas rajouter de complexité pour l’organisateur sur les régates de niveaux inférieurs.</p> <p>Cette qualification fait l’objet d’une fiche descriptive référentielle</p> <p>Le BE mandate le service Formation & Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d’Arbitrage pour la présentation de cette fiche référentielle au prochain Conseil</p>
------------------------------	---

	d'administration de la FFVoile en vue de leur inscription au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 1 du même règlement.
--	---

3.2 *Enquête métier à destination des employeurs*

Décision BE-220513-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition (apport d'une contribution financière à la mise en œuvre de cette étude, proposition de ressources humaines dans le cadre du Comité de Coordination et du Comité Technique, mobilisation du réseau fédéral pour contribuer la conception et la diffusion de ces études) et mandate le service Formation & Emploi à mener l'étude métier à destination des employeurs (associations et établissements) tout en associant les différents services de la FFVoile.
------------------------------	---

3.3 *Dispositif « marins d'exception » - Equivalence Affaires Maritimes*

Décision BE-220513-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le Règlement fédéral pour l'accès au brevet de capitaine 200 voile réservé aux marins relevant de l'activité de course au large ainsi que la composition de la commission d'instruction des candidatures. les informations relevant de l'équivalence du brevet d'aptitude de conduite des petits bateaux à voile sont disponibles sur le site internet
------------------------------	---

3.4 *Campagne PSF2022*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du suivi de la campagne PSF 2022 et en particulier de la composition des commissions nationales et de la ventilation des sommes.
--------------------	--

3.5 *Point d'actualité sur les appels à projets sport/tourisme*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des enjeux et des éléments d'organisation en lien avec les financements par AAP développement/tourisme
--------------------	--

3.6 *Création de la qualification de « commissaire aux résultats régional FFVoile » et l'habilitation de « commissaire aux résultats national FFVoile »*

Vote reporté	Le BE estime que la qualification régionale n'est pas la plus adaptée et propose de réfléchir à une fonction Vote reporté au prochain BE
---------------------	---

4 Pratiques Sportives

Voile légère :

4.1 *Composition de l'Equipe de France de Funboard et Kiteboard Expression*

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la composition des Equipes de France Funboard d'une part et kiteboard Expression d'autre part.
--------------------	---

4.2 *Validation de l'organisation du Championnat du monde Formula Windsurfing Foil Youth et Master 2022*

Décision BE-220513-09	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le CDVoile 56 du Championnat du monde Formula Windsurfing Foil Youth et Master du 02 au 06 août 2022.</p> <p>Si toutefois dans la période de crise sanitaire actuelle, la date de l'épreuve devait être reportée, le BE donne délégation aux vice-présidents des Pratiques sportives pour valider cette modification de date.</p>
------------------------------	---

Habitable :

4.3 *Programmation de la Solitaire du Figaro pour les années à venir*

Décision BE-220513-10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide que les dates de La Solitaire du Figaro restent fixes en août pour les années 2023 et 2024. Le Bureau exécutif demande à la classe de revenir vers la FFVoile pour présenter le calendrier sportif de la Classe Figaro pour les années 2025 et 2026.
------------------------------	--

4.4 *Suivi médical du Tour du monde Class 40 – Globe 40*

Décision BE-220513-11	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation médicale dérogatoire pendant le Tour du monde class 40 – Globe 40 proposée par l'Autorité Organisatrice du Globe 40. La FFVoile recommande que les dossiers médicaux des participants, visés par le médecin référent, soient tenus à la disposition des différents TMAS si nécessaire. De plus, le
------------------------------	---

	<p>contenu de la Pharmacie du bord défini par la FFVoile devra aussi être transmis aux différents TMAS.</p> <p>Cette organisation doit être considérée comme exceptionnelle pour le Globe 40 2022/2023 uniquement.</p>
--	--

5 CCA

5.1 *Modification des règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard*

<p>Décision BE-220513-13</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de la CCA de rajouter aux règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard le paragraphe suivant : Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. • Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. <p>Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.</p> <p>Le Bureau Exécutif missionne la CCA pour informer le CA de cette modification.</p>
-------------------------------------	---

6 Haute Performance

6.1 *Point d'actualité*

<p>Information</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'actualité de la Haute Performance.</p>
---------------------------	--

7 Divers

<p>Information</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des évolutions apportées au CQP par la branche sport et mandate le service formation pour produire une note d'analyse CQP/TFP • De l'état d'avancement du dossier Appli Riders
---------------------------	--